

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 28 MARS 2023

ID : 033-213304470-20230321-023_2023-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : 023/2023

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 14
- > votants : 17

OBJET :

**SUBVENTION 2023 ASSOCIATION – ASSOCIATION HISTORIQUE
DE ST MEDARD DE GUIZIERES**

Le vingt et un mars deux mille vingt-trois à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 14 mars 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Stéphane CATALAN, premier adjoint.

PRESENTS : M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Aline MARIE VASSEUR, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Marie-José TERRIEN, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, Mme Patricia VIAUD (procuration donnée à Mme Valérie JARRY), M. Serge FIMBAULT, M. Robert DELERIS (procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN), M. Pierre-Yves LE MERDY (procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Madame CONTE JAUBERT, Maire et membre de l'association « ASSOCIATION HISTORIQUE SAINT MEDARD DE GUIZIERES » ne prend part ni au débat ni au vote et quitte la séance.

La présidence est donnée à Monsieur Stéphane CATALAN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés : 17 Votes – 17 Pour.

▪ de procéder au versement de la subventions communale à l'association ci-dessous dénommée (imputation budgétaire : 6574) et fixe les conditions suivantes pour l'attribution de cette subvention :

✓ la production d'un compte de résultat de l'année écoulée et des liquidités.

✓ la production d'un budget prévisionnel.

✓ la production des statuts si non déposés en Mairie ou modifiés.

✓ la production de la liste à jour des membres du bureau (si non détenus en

Mairie).

✓ la production de la liste des activités effectuées par l'association au sein de la commune ainsi que le nombre d'adhérents (année N-1)

✓ la production d'un planning prévisionnel des manifestations pour l'année à venir.

ASSOCIATION	SUBVENTION 2023
ASSOCIATION HISTORIQUE ST MEDARD DE GUIZIERES	200€

Charge le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires au versement le ladite subvention.

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 27 mars 2023.

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert